



## REGLEMENT DE CONSULTATION

**n°B25-00754-VD**

Fourniture de 30 wafers 200mm  $\text{LiNBO}_3/\text{SIO}_2/\text{Si}$

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

| <b>Etapes de la procédure</b>   | <b>Calendrier (date limite)</b>  |
|---|--|
| Date limite de remise des candidatures  | <b>Le 29/04/2025 avant 16h00</b>   |
| Date limite de remise des offres dans le cas où votre candidature est retenue | <b>La date limite de remise des offres sera indiquée dans l'invitation à soumissionner</b> |

## SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>ARTICLE 1 - OBJET</b> .....   | <b>3</b> |
| 1.1 - OBJET .....  | 3        |
| 1.2 - NON ALLOTISSEMENT : .....  | 3        |
| <b>ARTICLE 2 - DOCUMENTS APPLICABLES A LA CONSULTATION</b> .....   | <b>3</b> |
| 2.1 - DISPOSITIONS GENERALES.....  | 3        |
| <b>ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....   | <b>3</b> |
| 3.1 - PROCEDURE .....  | 3        |
| 3.1.1 - <i>Généralités</i> .....   | 3        |
| 3.1.2 - <i>Groupement momentané d'entreprises</i> .....  | 4        |
| 3.1.3 - <i>Variantes</i> .....   | 4        |
| 3.2 - SOUS-TRAITANCE .....   | 4        |
| 3.3 - CONFIDENTIALITE .....  | 5        |
| 3.4 - VALIDITE DES OFFRES.....   | 5        |
| 3.5 - UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CEA (PLACE) .....   | 5        |
| <b>ARTICLE 4 - PRESENTATION DE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE</b> .....   | <b>5</b> |
| 4.1 - DOSSIER « CANDIDATURE » : .....  | 5        |
| 4.2 - DOSSIER « OFFRE » : .....  | 6        |
| 4.2.1 - <i>Offre administrative</i> : .....  | 6        |
| 4.2.2 - <i>Offre technique</i> : .....   | 6        |
| 4.2.3 - <i>Offre commerciale</i> : .....   | 6        |
| <b>ARTICLE 5 - REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....   | <b>7</b> |
| 5.1 - DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....   | 7        |
| 5.2 - FORME DE REMISE DES OFFRES .....   | 7        |
| 5.2.1 - <i>Version dématérialisée</i> .....  | 7        |
| <b>ARTICLE 6 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b> .....   | <b>8</b> |
| 6.1 - SELECTION DES CANDIDATURES .....   | 8        |
| 6.2 - CRITERES D'ATTRIBUTION .....   | 8        |
| <b>ARTICLE 7 - DOCUMENTS RELATIFS AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION FISCALE ET SOCIALE A FOURNIR PAR LES CANDIDATS ADMIS A SOUMISSIIONER OU PARTICIPER AU DIALOGUE</b> ..... | <b>8</b> |
| <b>ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....  | <b>9</b> |
| 8.1 - INTERLOCUTRICES TECHNIQUES .....   | 9        |
| 8.2 - INTERLOCUTRICES COMMERCIALES .....   | 9        |
| <b>ARTICLE 9 - SUIVI DES FOURNISSEURS</b> .....  | <b>9</b> |

## **ARTICLE 1 - OBJET**

### **1.1 - Objet**

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions de la consultation relative à la fourniture de 30 wafers 200mm LiNbO<sub>3</sub> /SiO<sub>2</sub>/Si pour le laboratoire LETI/DCOS.

Le soumissionnaire retenu à l'issue de la procédure pour les prestations définies dans le présent règlement, sera titulaire d'un marché mis en place par le CEA.

### **1.2 - Non allotissement :**

L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations et ne peut donc pas faire l'objet d'un allotissement conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique.

## **ARTICLE 2 - DOCUMENTS APPLICABLES A LA CONSULTATION**

### **2.1 - Dispositions générales**

La présente procédure est régie, par ordre de priorité décroissant, par les documents suivants :

- les prescriptions de Sécurité et leurs annexes (référentiels correspondants) ;
- les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation,
- les prescriptions techniques et leurs annexes (cahier des charges référencé DRT-LETI-DCOS-SITEC-LCRE-25-02-000450 en date du 26/02/2025, plans, etc.),
- le projet de marché référencé B25-00754-VD,
- les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés), indice A et le règlement intérieur ;
- les Conditions Générales d'Achat (CGA) du CEA (édition de janvier 2022) ;
- les documents normatifs (normes, documents techniques unifiés, etc.) ;

Le soumissionnaire reconnaît expressément avoir pris connaissance de ces documents et les avoir acceptés.

Les conditions générales de vente du soumissionnaire, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables au CEA quelle qu'en soit la forme.

Les Conditions Générales d'Achat du CEA (édition de janvier 2022) peuvent être adressées aux soumissionnaires sur simple demande.

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent règlement de consultation :

- Annexe 1 : Dématérialisation de la procédure
- Annexe 2 : Règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés)

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1 - Procédure**

#### **3.1.1 - Généralités**

La procédure retenue est une procédure adaptée restreinte.

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure.

Si vous n'avez pas la possibilité de soumissionner, vous voudrez bien nous l'indiquer rapidement.

Votre entreprise n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'elle aura engagés pour la préparation de l'offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer infructueuse la consultation s'il n'a obtenu aucune offre ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique,
- de ne pas donner suite à la consultation,
- de ne pas donner suite au projet après le dépouillement des offres dont il garantit le caractère confidentiel en toute hypothèse.

Le CEA se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les soumissionnaires doivent alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les conditions d'exécution du marché CEA et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

### 3.1.2 - Groupement momentané d'entreprises

Seules les candidatures des groupements momentanés d'entreprises déclarés au stade de la candidature sont recevables. La constitution du groupement ne peut pas être modifiée en cours de procédure.

En cas de groupement momentané d'entreprises, celui-ci peut être solidaire ou conjoint. Si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de ses cotraitants.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements :
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

### 3.1.3 - Variantes

Les soumissionnaires sont tenus de remettre impérativement une offre conforme au Dossier de Consultation des Entreprises (offre de base).

Le CEA n'autorise pas la présentation de variantes en sus de l'offre de base.

## **3.2 - Sous-traitance**

Les soumissionnaires sont informés de ce que l'activité qu'ils confieraient à un sous-traitant, après accord exprès, préalable et écrit du CEA, ne pourra pas être sous-traitée par le sous-traitant, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CEA.

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie de la prestation, il devra faire connaître, lors de sa soumission, l'identité, l'adresse de son (ses) sous-traitant(s) et la nature des parties sous-traitées. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre de la loi 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée.

Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (des) sous-traitant(s) proposé(s).

Le soumissionnaire doit s'adresser au correspondant commercial du CEA, Service des Marché et Achats pour obtenir le formulaire de demande d'acceptation de sous-traitant.

### **3.3 - Confidentialité**

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA.

Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.

Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

### **3.4 - Validité des offres**

Les offres demeurent valables pendant une durée de quatre mois à compter de leur date limite de remise.

### **3.5 - Utilisation de la plateforme de dématérialisation du CEA (PLACE)**

Les modalités d'utilisation de la plateforme de dématérialisation figurent à l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

## **ARTICLE 4 - PRESENTATION DE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

Le dossier de l'offre doit être composé impérativement des éléments suivants :

### **4.1 - Dossier « Candidature » :**

Le dossier de candidature doit être composé impérativement des éléments suivants :

- le formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) ou une lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager le candidat ou habilitant le mandataire d'un groupement à représenter le groupement accompagnée d'une attestation sur l'honneur contenant l'ensemble des informations demandées à la page 3 de ce formulaire.
- le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou équivalent).

*Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant :*

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

ou un document unique de marché européen (DUME) disponible sur <https://ec.europa.eu/tools/espdp/filter?lang=fr>

### **Capacité économique et financière :**

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des candidats pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

### **Capacité technique et professionnelle :**

- Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;
- Descriptions ou photographies des fournitures ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

**Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant.**

**En cas de groupement momentané d'entreprises, tous les membres doivent fournir les éléments demandés ci-dessus.**

**Les documents suivants seront à produire par les candidats sélectionnés avant l'envoi de l'invitation à soumissionner par le CEA et dans le délai fixé par ce dernier :**

- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étrangers, datant de moins de six mois.

#### **4.2 - Dossier « Offre » :**

Le dossier de l'offre doit être composé impérativement des éléments suivants :

##### 4.2.1 - Offre administrative :

- Les attestations d'assurance civile, professionnelle en cours de validité,
- Le projet de marché et le cahier des charges à titre de documents contractuels, dûment paraphés et signés attestant de l'acceptation de leurs termes par le soumissionnaire.
- Pour chacun des sous-traitants envisagés, le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le montant et la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

##### 4.2.2 - Offre technique :

L'offre technique devra a minima présenter les points suivants :

- Toutes les caractéristiques la fourniture proposée, conformément aux exigences du cahier des charges.
- Le délai de fabrication et de livraison de la fourniture.
- Les garanties offertes en conformité avec les dispositions administratives sus visées.

##### 4.2.3 - Offre commerciale :

Une offre commerciale établie avec des prix fermes et forfaitaires détaillant :

- Le prix la fourniture décomposé comme suit :
  - o le détail du prix de la fourniture - FCA (Convention Incoterms ICC 2020),
  - o en option n°1 (obligatoire), le prix du transport, assurance comprise, selon les conditions DAP CEA Grenoble (Convention Incoterms ICC 2020)
- Le soumissionnaire doit indiquer le poids et le volume approximatif de la fourniture et si elle nécessite des précautions de transport particulières (coussin d'air).

## ARTICLE 5 - REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 5.1 - Date limite de remise des candidatures et des offres

Les **candidatures** des soumissionnaires doivent être remises au plus tard le **29/04/2025 avant 16 heures** (délai de rigueur).

**Tout dossier de candidature reçu après cette date sera écarté d'office**

La date et l'heure limites de remise des **offres** seront transmises ultérieurement dans la lettre d'invitation à soumissionner. **L'attention des candidats est attirée sur le fait que la date de remise des offres sera fixée d'un commun accord avec les soumissionnaires retenus et, qu'en l'absence d'accord, ce délai ne pourra être inférieur à 10 jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.**

### 5.2 - Forme de remise des offres

#### 5.2.1 - Version dématérialisée

Les soumissionnaires transmettent leur candidature et leur offre via la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA (PLACE) accessible sur l'URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les dispositions à suivre sont indiquées dans l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

**Il est demandé de respecter les formalismes de présentation des fichiers d'offres et de candidature indiqués aux paragraphes 3.1 et 3.2 de cette annexe 1.**

Il est précisé que pour la remise d'une offre via la plateforme de dématérialisation des appels d'offres du CEA, l'offre (au format .ZIP) ne doit pas dépasser 200 Mo après la compression ZIP.

#### Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique soit sur support papier, soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde ».

Elle doit être envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres à l'adresse suivante :

CEA Grenoble  
Service des Marché et Achats  
17, rue des Martyrs  
38054 GRENOBLE Cedex 09

A l'attention de Valérie DIEUNA- Bâtiment C4- Bureau 402D

La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée.

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée ne sont pas parvenues dans les délais impartis de remise ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le CEA (à la condition que la copie de sauvegarde soit arrivée dans les délais de remise).

Rappel :

Les opérateurs économiques ont l'obligation de déposer leurs candidatures et offres par voie électronique sur PLACE, sauf dans les cas prévus par les articles R2132-12 et R2132-13 du Code de la commande publique.

## **ARTICLE 6 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **6.1 - Sélection des candidatures**

Le nombre minimal d'opérateurs envisagé est de 2 et, *le cas échéant*, le nombre maximal est de 6.

Après examen de la conformité administrative du dossier de candidature, le CEA procédera à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères de jugement des candidatures suivants :

-Capacité technique :

- Les références (pertinence et adéquation avec l'objet du marché) : 70%
- L'aptitude technique (moyens humains et matériels), organisation en matière d'assurance qualité : 20%

-Capacité économique et financière : 10%

Si le nombre de candidats recevables est supérieur au nombre maximal fixé ci-dessus, un classement des candidatures sera effectué selon les critères mentionnés ci-dessus.

### **6.2 - Critères d'attribution**

Conformément aux dispositions de l'article R2144-9, 5° du Code de la commande publique, la pondération des critères d'attribution du marché seront transmis uniquement aux candidats admis à soumissionner dans la lettre d'invitation à soumissionner.

L'offre du soumissionnaire sera analysée conformément aux critères de sélection pondérés suivants :

- Prix de la fourniture : 50%
- Performance du procédé Exclusion ring on the wafer edge:  $\leq 5$  mm décrit en page 3 du cahier des charges : 10%
- Performance du procédé RMS  $\leq 0.5$  mm décrit en page 3 du cahier des charges : 10%
- Performance du procédé %NonU  $\leq 10\%$  décrit en page 3 du cahier des charges : 10%
- Performance du procédé Bow  $\leq \pm 50$   $\mu\text{m}$  décrit en page 3 du cahier des charges : 10%
- Délais : 10%

A cet effet, le soumissionnaire veillera à bien préciser et/ou développer dans son offre les points concernant ces critères.

**Nota : Il est précisé que le CEA se réserve la possibilité de négocier ou de ne pas négocier les offres après remise des offres au titre de la présente consultation.**

## **ARTICLE 7 - DOCUMENTS RELATIFS AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION FISCALE ET SOCIALE A FOURNIR PAR LES CANDIDATS ADMIS A SOUMISSIONNER OU PARTICIPER AU DIALOGUE**

Conformément à l'article R2144-5 du Code de la commande publique, les candidats retenus par le CEA ne pourront accéder à la phase de consultation et être invités à soumissionner qu'à la condition de transmettre au CEA, conformément aux articles R2143-6, R2143-7 et R2143-9 du Code précité, avant l'envoi de la lettre d'invitation à soumissionner et dans le délai fixé par le CEA, les documents ci-après :

- -les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

(Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).

- un extrait K-Bis, ou D1 datant de moins de 3 mois ou documents équivalents en cas de candidats étrangers,

Dans le cas où le candidat retenu ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, sa candidature sera écartée sans autre formalité.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié d'utiliser **la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA (PLACE)**

La plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA est accessible sur l'URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les dispositions à suivre sont indiquées dans l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

La présente consultation est suivie par :

### **8.1 - Interlocutrices techniques**

Marie BOUSQUET – LETI/DCOS/SITEC/LCRE

Tél : 04.38.78.49.08

Email : [marie.bousquet@cea.fr](mailto:marie.bousquet@cea.fr)

Aurore COGNAULT-BRANLY – LETI/DCOS/SITEC/LCRE

Tél : 04.38.78.62.94

Email : [aurore.cognault-branly@cea.fr](mailto:aurore.cognault-branly@cea.fr)

### **8.2 - Interlocutrices commerciales**

Valérie DIEUNA – Services des Marchés et Achats

Tél : 04.38.78.23.19

Email : [valerie.dielna@cea.fr](mailto:valerie.dielna@cea.fr)

Isabelle BOREL – Services des Marchés et Achats

Tél : 04.38.78.13.36

Email : [isabelle.borel@cea.fr](mailto:isabelle.borel@cea.fr)

## **ARTICLE 9 - SUIVI DES FOURNISSEURS**

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relative à l'exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

oooOooo